

QUARTIER-GENERAL,  
CHAMBLY, 22 Novembre, 1812.

## ORDRE GENERAL.

Toutes les FORCES de la MILICE du Bas-Canada doivent être considérées comme commandées pour le service, et doivent avancer pour rencontrer les Ennemis, ainsi qu'ils en seront requis.

Le Lieut. Col. Deschambault doit traverser le fleuve St. Laurent de la La Chine à Cocknawaga, avec les Bataillons suivants:—

La Pointe-Claire, Rivière du Chêne, Vaudreuil et La Longue-Pointe, et les conduire à l'Acadie.

Par Ordre de SON EXCELLENCE le Gouverneur-Général.

FRS. VASSAL DE MONVIEL,

ADJ. GEN. DE MILICE.